

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 660

Artikel: Le goût du petit comité
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est absorbé. Vote final sur les principes généraux, admis à une majorité de six contre un. Dans la foulée, clairsemé, le Congrès discute des points de détail. Quelle santé! Il va au bout de son pensum, avant de repasser le Gothard.

L'après-dimanche. Trop court de se limiter à une analyse du genre: la «gauche» du parti socialiste ne peut imposer sa volonté devant un congrès bien revêtu. Certes, cette règle a joué; mais pourquoi et comment?

Un changement de climat est sensible dans l'ensemble du Parti socialiste suisse. L'aggravation de la récession en est la cause évidente; elle n'entraîne pas un adoucissement de la ligne, mais la certitude qu'on ne peut trop longuement palabrer; on réalise que la crise n'attend pas.

LA CRISE N'ATTEND PAS

Emploi, salaires, ces questions vitales ne sont pas théoriques. Yvette Jaggi, comme Vollmeer, à la tâche avec autorité, a bien résumé ce sentiment: nous avons assez fait plaisir aux bourgeois en assurant le spectacle, passons à l'action, guidés par notre nouveau programme.

Il n'est pas évident que le nouveau programme soit un guide. Mais il permet à la fois de mettre fin à un excès de palabre et de rendre possible ce que d'autres signes confirment, un regroupement du parti socialiste.

Ce regroupement devrait signifier que la droite n'aura plus l'alibi facile de monter en épingle les divisions théoriques. Inversement, le parti socialiste aura à démontrer que, regroupé sur des lignes plus courtes, il constitue un noyau plus dur qui pourrait contraindre les autres partis politiques et les forces économiques à redistribuer les conditions d'un nouveau consensus helvétique. Une chance pour le réformisme. Peut-être.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le goût du petit comité

Ainsi donc, M. François Gross démissionne du comité central de la Radio-Télévision suisse (SSR), dont selon lui le pouvoir politique est en train de s'emparer.

A ce sujet, j'ai sous les yeux le projet de message rédigé par le Département fédéral de l'intérieur à propos de l'initiative populaire «en faveur de la culture», déposée le 11 août 1981 munie de 122 277 signatures.

M'ont retenu tout particulièrement les articles concernant *Pro Helvetia*, qui est le principal organisme de politique culturelle de la Confédération. On y lit notamment ceci:

— Concernant les activités de Pro Helvetia dans le pays:

«Dans le domaine de l'aide à la création culturelle, elle alloue des subventions annuelles à des associations faïtières qui assument d'importantes tâches à l'échelon national.»

Ces organisations faïtières, par exemple la Société suisse des écrivains ou le Groupe d'Oltén, sont représentées au sein du Conseil de la Fondation par un ou plusieurs de leurs membres.

Voilà qui est fort bien.

Mais en un temps où l'on parle beaucoup de «participation», tout continue comme par le passé, selon l'ordre hiérarchique si je puis dire. Ce qui veut dire — et le problème me paraît le même à la Radio-Télévision suisse — que le Département de l'intérieur désigne lui-même tel ou tel pour siéger dans le Conseil. Selon quels critères? On ne le sait pas. La conséquence en est la suivante: choisis par le Département de l'intérieur, ces «représentants»

ne représentent nullement les associations faïtières auxquelles ils appartiennent, devant lesquelles ils ne sont pas responsables, qui ne les ont pas désignés, qui n'ont même pas été consultées! Mais continuons:

«La Fondation encourage la littérature et la musique en commandant chaque année des œuvres à des écrivains représentant les quatre régions linguistiques et à des compositeurs...»

Là encore, *qui choisit quoi* et selon *quels critères*: on l'ignore absolument! Tel ou tel reçoit une commande, tel ou tel autre n'en reçoit pas: pourquoi?... Je me suis revu refuser une somme de Fr. 3500.— pour une traduction de Keller — et offrir quelques mois plus tard la somme de Fr. 7000.— pour la même traduction! Entretemps, quelqu'un était intervenu — pour quelles raisons? je l'ignore.

— Concernant les activités à l'étranger:

«La Fondation, lit-on page 9 du projet, assure fréquemment la présence de Suisses à titre de professeurs invités dans des universités, ainsi que l'envoi de conférenciers. Il faut relever ici que l'importante University of Southern California a inauguré en 1978 avec l'écrivain Walter Vogt un programme («Swiss writers in residence») permettant à un auteur suisse de s'adonner pendant quatre à six mois à ses activités d'écrivain et d'établir des contacts avec les étudiants, par des lectures ou des discussions se rapportant à son œuvre.»

Fort bien. Je connais Walter Vogt. J'ai autant d'estime et d'amitié pour l'homme que d'admiration pour son œuvre. Mais selon quels critères a-t-il été choisi? A-t-il été seul choisi? Je ne sais. Donc, absence de transparence, goût du «petit comité», ignorance de tout esprit démocratique: voilà ce qui est à changer!

J. C.